



## PROGRAMME DE FORMATION

Le programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

### **Les formations proposées :**

**La traditionnelle** : L'élève peut s'inscrire dès 16 ans dans une auto-école et peut passer l'épreuve du permis de conduire dès 17 ans. La formation traditionnelle se décompose en une formation théorique dans le but de réussir l'épreuve théorique générale (code de la route) qui sera valable 5 ans, puis une phase pratique de 20h minimum obligatoire composée de 4 compétences.

**La conduite accompagnée** : Elle est également appelée Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), car elle est accessible à partir de 15 ans.

- Suite à l'obtention du code de la route, le candidat peut débiter l'apprentissage anticipé de la conduite avec un enseignant. Lorsqu'il est jugé prêt après un rendez-vous pédagogique préalable, il peut poursuivre durant une année minimum son expérience sur la route avec un accompagnateur ayant son permis de conduire depuis au moins 5 ans.

- L'élève devra retourner faire un point avec son enseignant de la conduite lors de 2 rendez-vous pédagogiques durant sa conduite accompagnée. Le 1er à partir de 1000km et le 2ème au bout de 3000km avant d'être présenté à l'examen final du permis de conduire.

- L'âge minimum pour passer l'examen pratique du permis de conduire suite à une formation de conduite anticipée est de 17 ans.

**La conduite supervisée** : La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Tout comme la conduite accompagnée, le candidat devra faire un rendez-vous pédagogique préalable, à la fin de ce rendez-vous il est autorisé à conduire en conduite «supervisée».

- L'apprentissage en conduite supervisée des véhicules légers s'adresse aux candidats, de 18 ans au minimum, qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique. Pour vous inscrire, vous devez aussi avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

**La conduite B78 à B traditionnelle, Formation Passerelle** : Il s'agit, pour les titulaires du permis, de conduire les véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales, de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière. Toutefois, les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limités aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation.

La formation est réalisée par l'enseignant de la conduite et s'effectue sur un véhicule à changement de vitesse manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire, appartenant à l'établissement. Cette formation de 7h est pratique mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est en possession du titre définitif de conduite correspondant.